

PRINCIPALES PRESTATIONS BT ≤ 36 kVA SITES EN SOUTIRAGE\*

\* A titre indicatif. Se référer au catalogue des prestations du GRD SICAE-OISE sur le site SICAE OISE dans la rubrique Activité Réseau pour l'ensemble des prestations annexes proposées ainsi que les cas où elles ne peuvent aboutir ou être réalisées

TVA au taux de 20 %

CODE	PRESTATION	PRIX en €		INFORMATIONS	EXEMPLES DE CAS OU LA PRESTATION NE PEUT ABOUTIR*	EXEMPLES DE CAS OU LA PRESTATION NE PEUT ETRE REALISEE*	DELAIS EN JOURS OUVRES	
		HT	TTC				Standard	Express**
	<b>AUGMENTATION DE LA PUISSANCE SOUSCRITE</b>			<b>L'augmentation ne doit pas nécessiter de modification des caractéristiques du raccordement, ni de l'option tarifaire. Elle peut nécessiter la mise hors tension des installations électriques.</b>			10	5
031701	Sans intervention technique	3,01	3,61	Sans déplacement	Puisance demandée supérieure à la puissance de raccordement Capacité du réseau insuffisante PDL n'est pas dans le périmètre du Fournisseur	<b>Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain</b> Panneau de comptage inaccessible ou encombré <b>Prestation reportée sans facturation</b> Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure Indisponibilité du matériel devant être remplacé <b>Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain</b> L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation	10	5
031702	Augmentation de la puissance souscrite, avec réglage du disjoncteur	30,67	36,81	Avec déplacement, relève du compteur et réglage du disjoncteur. Mise à jour du système d'information du Distributeur.				
031703	Augmentation de puissance souscrite pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA, Intervention sur 2 appareils	45,65	54,78					
031704	Augmentation de puissance souscrite pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA, Intervention sur 3 appareils	55,22	66,26					
031705	Augmentation de la puissance souscrite, avec remplacement du tableau de comptage. (Intervention sur plus de 3 appareils)	128,92	154,70	Le remplacement du tableau de comptage est réalisé sur demande				
031706	Augmentation de puissance souscrite demandée moins d'un an après la pose d'un compteur évolué	Non facturée						
031707	Augmentation de puissance souscrite demandée moins de 12 mois après une baisse de puissance souscrite et réalisée sans déplacement ou avec un déplacement pour un appareil	40,08	48,10					
	<b>AUGMENTATION DE LA PUISSANCE SOUSCRITE ET MODIFICATION DE LA FORMULE TARIFAIRE</b>			<b>La modification ne doit pas nécessiter de modification des caractéristiques du raccordement</b>	Puisance demandée supérieure à la puissance de raccordement Capacité du réseau insuffisante Le client a déjà bénéficié d'un changement de formule tarifaire au cours des 12 derniers mois PDL n'est pas dans le périmètre du Fournisseur	<b>Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain</b> Panneau de comptage inaccessible ou encombré <b>Prestation reportée sans facturation</b> Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure Indisponibilité du matériel devant être remplacé <b>Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain</b> L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation	10	5
041701	Sans intervention technique	3,01	3,61	Sans déplacement				
041702	Intervention sur 2 appareils (compteur et disjoncteur)	45,65	54,78	Les 2 prestations sont réalisées au cours d'un même déplacement. Relève du compteur, programmation du compteur, réglage du disjoncteur, Si nécessaire, remplacement du compteur				
041703	Intervention sur 3 appareils	55,22	66,26					
041704	Intervention sur plus de 3 appareils. (Remplacement du panneau de comptage)	128,92	154,70	Le remplacement du tableau de comptage est réalisé sur demande				
091701	Changement de fournisseur	Non facturée					21 calendaires	
	<b>CONTRÔLE DE COHERENCE D'UN DISPOSITIF DE COMPTAGE PAR LA POSE D'UN COMPTEUR EN DOUBLON</b>			<b>Pour les points de connexion en BT inf. à 36 kVA, la prestation consiste à contrôler sur site la cohérence des données enregistrées par le dispositif de comptage, en posant un compteur électronique en doublon. A l'issue de la prestation, un rapport remis à l'utilisateur.</b>	Le PDL n'est pas dans le périmètre du Fournisseur	<b>Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain</b> Opposition physique d'un tiers ou de l'Utilisateur <b>Prestation reportée sans facturation</b> Indisponibilité du matériel devant être posé Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure <b>Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain</b> Panneau de comptage inaccessible ou encombré	10	
112501	Si l'écart entre les 2 compteurs est supérieur à la classe de précision cumulée des 2 appareils	Non facturée						
112502	Si les données sont cohérentes	197,79	237,35					
	<b>COUPURE POUR IMPAYE/DEFAULT DE REGLEMENT</b>	43,32	51,98	Suspension de l'alimentation électrique. La prestation comprend trois interventions pour tenter de réaliser la coupure.	Utilisateur inscrit sur les listes préfectorales des clients prioritaires. Utilisateur inscrit sur les listes des malades à haut Risque Vital. Le demandeur ne s'est pas conformé aux textes réglementaires sur la suspension de l'alimentation électrique applicable aux consommateurs, et relevant de l'article L115-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles	<b>Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain</b> Opposition d'une autorité compétente Opposition physique d'un tiers ou de l'Utilisateur <b>Prestation reportée sans facturation</b> Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure La prestation nécessite d'entreprendre des Travaux Sous Tension et les conditions ne permettent pas de les réaliser en toute sécurité (Travaux de Nuit, mauvaises conditions météorologiques, ...)	10	
131702	Prix de l'intervention supplémentaire (au-delà de la 3ème intervention)	43,32	51,98	Coût de chaque intervention supplémentaire				
143101	DEDIT	14,63	17,56	Frais appliqués lorsqu'une prestation est annulée ou reportée dans les 2 jours qui précèdent la date planifiée de l'intervention.				
153101	DEPLACEMENT VAIN	25,68	30,82	Frais appliqués suite à une intervention non réalisée du fait de l'utilisateur (ou un tiers autorisé par lui), absence à un RDV.				

## PRINCIPALES PRESTATIONS BT ≤ 36 kVA SITES EN SOUTIRAGE\*

\* A titre indicatif. Se référer au catalogue des prestations du GRD SICAE-OISE sur le site SICAE OISE dans la rubrique Activité Réseau pour l'ensemble des prestations annexes proposées ainsi que les cas où elles ne peuvent aboutir ou être réalisées

TVA au taux de 20 %

CODE	PRESTATION	PRIX en €		INFORMATIONS	EXEMPLES DE CAS OU LA PRESTATION NE PEUT ABOUTIR*	EXEMPLES DE CAS OU LA PRESTATION NE PEUT ETRE REALISEE*	DELAIS EN JOURS OUVRES	
		HT	TTC				Standard	Express**
161701	<b>DIMINUTION DE LA PUISSANCE SOUSCRITE</b>	<b>Non facturée</b>		La prestation consiste à la diminution de la puissance souscrite sans modification des caractéristiques du raccordement, ni de l'option tarifaire. Elle peut nécessiter la mise hors tension des installations électriques	Le client a bénéficié d'une augmentation de puissance souscrite dans les 12 derniers mois	<b>Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain</b> Opposition physique de l'Utilisateur <b>Prestation reportée sans facturation</b> Indisponibilité du matériel devant être posé Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure <b>Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain</b> Panneau de comptage inaccessible ou encombré	10	5
	<b>DIMINUTION DE LA PUISSANCE SOUSCRITE ET MODIFICATION DE LA FORMULE TARIFAIRE</b>			La prestation consiste en la modification de la formule tarifaire d'acheminement et à une diminution de la puissance souscrite. Lorsque la prestation nécessite un déplacement sur site, les deux prestations sont réalisées en même temps. L'intervention sur le disjoncteur (réglage de la puissance souscrite) n'est pas facturée.	Le client a déjà bénéficié d'une modification d'option tarifaire au cours des 12 derniers mois Le client a bénéficié d'une augmentation de puissance souscrite dans les 12 derniers mois	<b>Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain</b> Opposition physique de l'Utilisateur <b>Prestation reportée sans facturation</b> Indisponibilité du matériel devant être posé Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure <b>Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain</b> Panneau de comptage inaccessible ou encombré	10	5
171701	Sans intervention technique	Non facturée		Sans déplacement				
171702	Intervention sur 2 appareils (compteur et disjoncteur)	30,67	36,81	Les 2 prestations sont réalisées au cours d'un même déplacement. Relève du compteur, programmation du compteur, réglage du disjoncteur				
171703	Diminution de puissance souscrite et changement de formule tarifaire pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA, Intervention sur 3 appareils	45,65	54,78					
171704	Intervention sur plus de 3 appareils. (Remplacement du panneau de comptage)	128,92	154,70	Le remplacement du tableau de comptage est réalisé sur demande				
	<b>REPLACEMENT D'APPAREIL A L'INITIATIVE DE SICAE-OISE</b>	<b>GRATUIT</b>						
193101	DUPLICATA DE DOCUMENT	12,37	14,85	Envoi d'un duplicata (par courrier électronique ou postal)	La demande concerne un document datant de plus d'un an		10	
243101	FORFAIT AGENT ASSERMENTE	380,15	456,18	Frais appliqués en cas de suspicion de fraude et comprenant les différentes interventions, notamment d'un agent assermenté, en vue de l'établissement d'un procès verbal			10	
	<b>INTERVENTION DE COURTE DUREE</b>			Intervention d'une durée inférieure ou égale à 15 minutes pour 1 seul agent, sans fourniture de matériel ; réenclenchement du disjoncteur. Hors rétablissement suite à coupure pour impayé.			10	
253101	- En heures ouvrées	25,68	30,82					
253102	Du lundi au samedi, de 06h00 à 08h00 - de 17h30 à 20h00.	38,52	46,22					
253103	Du lundi au samedi, de 00h00 à 06h00 - de 20h00 à 00h00.	51,36	61,64					
253104	Les dimanches et jours fériés de 00h00 à 06h00 et de 20h00 à 00h00.	57,79	69,34					
253106	Les dimanches et jours fériés de 06h à 20h.	44,95	53,94					
255001	**Intervention express Plus value pour une intervention "express" (BT ≤ 36 kVA)	30,81	36,97	Frais appliqués en sus de la prestation demandée pour tout rendez-vous demandé en version « express » lorsque la possibilité est donnée par SICAE-OISE.	Le planning du GRD ne permet pas de réaliser la prestation en version "Express". Dans ce cas, elle est réalisée dans les délais indiqués au catalogue.		2	
271701	INTERVENTION SUR INSTALLATION INTERIEURE DU CLIENT	94,51	113,41	Identification et ouverture du départ divisionnaire en défaut. Lorsque l'intervention consiste simplement au réenclenchement du disjoncteur, elle est facturée comme une intervention de courte durée.				
	<b>ISOLATION D'UN RESEAU NU BASSE TENSION AERIEN</b>			Mise en place d'un dispositif permettant d'isoler un réseau BT aérien nu pour permettre l'intervention de tiers à proximité des ouvrages			10	
283101	Pose et dépose du dispositif (part fixe)	287,90	339,49					
283102	Part variable par mois et par portée	8,87	10,54					
332401	Mise en service sur raccordement existant, réalisée lors de la résiliation	20,07	24,08	La prestation consiste en la mise en service d'un Point de Connexion déjà raccordé au réseau Public de Distribution pendant le déplacement de résiliation de l'ancien utilisateur. Les conditions de réalisation sont identiques à la mise en service.	A défaut de contrat sous 2 Jours, le site est mis hors tension	<b>Prestation reportée sans facturation</b> Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure	5	2*

## PRINCIPALES PRESTATIONS BT ≤ 36 kVA SITES EN SOUTIRAGE\*

\* A titre indicatif. Se référer au catalogue des prestations du GRD SICAE-OISE sur le site SICAE OISE dans la rubrique Activité Réseau pour l'ensemble des prestations annexes proposées ainsi que les cas où elles ne peuvent aboutir ou être réalisées

TVA au taux de 20 %

CODE	PRESTATION	PRIX en €		INFORMATIONS	EXEMPLES DE CAS OU LA PRESTATION NE PEUT ABOUTIR*	EXEMPLES DE CAS OU LA PRESTATION NE PEUT ETRE REALISEE*	DELAIS EN JOURS OUVRES	
		HT	TTC				Standard	Express**
332501	MISE EN SERVICE SUR RACCORDEMENT EXISTANT	20,07	24,08	Avec ou sans déplacement. Si déplacement, mises sous tension du site, programmation du compteur, réglage du disjoncteur, relève du compteur.		Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain Utilisateur absent au rendez-vous Panneau de comptage inaccessible ou encombré Opposition d'une autorité compétente Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain Refus de la signature du Bon d'intervention	5	2*
*333001	Mise en service d'un PDS BT inf. ou égal à 36 kVA en soutirage existant en EXPRESS	50,88	61,06	La prestation consiste en la mise en service en EXPRESS d'un Point de Connexion déjà raccordé au réseau Public de Distribution. Dans le cas d'un site en soutirage, si l'utilisateur n'a pas choisi de Fournisseur, il dispose d'un délai de 2 jours ouvrés pour contractualiser avec un Fournisseur. Dans le cas contraire, le Distributeur pourra mettre le PDS hors tension sans autre préavis.				2
341701	Mise en service ou rétablissement dans la journée	126,63	151,96	La demande doit être formulée avant 15h .Mise sous tension du site, programmation du compteur, réglage du disjoncteur, relevé des index.				
341702	Mise en service ou rétablissement dans la journée par téléopération	62,70	75,24					
352501	MISE SOUS TENSION POUR ESSAIS DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES (uniquement pour les professionnels)	153,87	184,64	Mise sous tension provisoire des installations électriques pour une durée maximale de 30 jours. Si la durée est dépassée et en l'absence de l'attestation de conformité validée par le Consuel ou d'un rapport de vérification vierge de toute remarque, le point de connexion est mis hors tension.	Le client n'a pas contractualisé avec le fournisseur		10	
352502	MISE HORS TENSION A L'ISSUE DE LA PERIODE D'ESSAIS	83,94	100,73					
	<b>MODIFICATION DE LA FORMULE TARIFAIRE</b>				Le client a bénéficié d'une modification d'option tarifaire au cours des 12 derniers mois		10	5
381700	Emménagement avec un tarif en extinction	Non facturée		Avec déplacement, relève du compteur, si nécessaire, remplacement du compteur, programmation du compteur				
381701	Sans intervention technique	Non facturée		Sans déplacement				
381702	Modification de l'option tarifaire avec paramétrage du compteur	30,67	36,81	Avec déplacement, relève du compteur, si nécessaire, remplacement du compteur, programmation du compteur				
381704	Modification de formule tarifaire pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA, intervention sur 2 appareils	45,65	54,78					
381705	Modification de l'option tarifaire avec remplacement du panneau de comptage	128,92	154,70	Le remplacement du tableau de comptage est réalisé sur demande				
381706	Modification de formule tarifaire pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA, intervention sur 3 appareils	55,22	66,26					
412501	MISE EN SERVICE A LA SUITE D'UN RACCORDEMENT NOUVEAU	40,68	48,82	Mise sous tension d'un point de connexion nouvellement raccordé, programmation du compteur, réglage du disjoncteur et relève du compteur	Le certificat de conformité visé par le Consuel n'a pas été remis. Le client n'a pas contractualisé avec le fournisseur.		10	2
441701 (*)	Réduction de puissance	43,32	51,98	Cette prestation, réalisée dans le cadre des interventions pour impayé, consiste en la réduction de la puissance maximale d'un point de connexion, en procédant au réglage du disjoncteur existant sur son calibre minimal. La prestation comprend jusqu'à deux déplacements complémentaires pour tenter de réaliser la réduction de puissance. Cette prestation ne correspond pas à une diminution de la puissance souscrite du tarif d'acheminement			10	
445001 (*)	Réduction de puissance avec pose de mini-interrupteurs	43,32	51,98	Cette prestation, réalisée dans le cadre des interventions pour impayé, consiste en la réduction de la puissance maximale d'un point de connexion, en procédant à l'installation de mini-interrupteurs dans le CCP de l'utilisateur. Le demandeur est informé que la pose de tels dispositifs n'est pas sans risque pour certains appareils sensibles aux coupures d'électricité, et il devra en informer l'utilisateur. La prestation comprend jusqu'à deux déplacements complémentaires pour tenter de réaliser la réduction de puissance. Cette prestation ne correspond pas à une diminution de la puissance souscrite du tarif d'acheminement.			10	
463101	RELEVÉ SPECIALE D'INDEX	25,68	30,82	Relève d'index et transmission au client suite à sa demande ou suite à une absence à la relève pendant plus de 12 mois.			10	
473101	REPLACEMENT DU COMPTEUR	64,73	77,68	A la demande du client. Dépose du compteur existant et pose d'un compteur électronique (non évolué), programmation et relève du compteur.			10	
482501	REPLACEMENT DU DISJONCTEUR	92,86	111,43	Remplacement à la demande du client.				



01/08/2017

PRINCIPALES PRESTATIONS BT ≤ 36 kVA SITES EN SOUTIRAGE\*

\* A titre indicatif. Se référer au catalogue des prestations du GRD SICAE-OISE sur le site SICAE OISE dans la rubrique Activité Réseau pour l'ensemble des prestations annexes proposées ainsi que les cas où elles ne peuvent aboutir ou être réalisées

TVA au taux de 20 %

CODE	PRESTATION	PRIX en €		INFORMATIONS	EXEMPLES DE CAS OU LA PRESTATION NE PEUT ABOUTIR*	EXEMPLES DE CAS OU LA PRESTATION NE PEUT ETRE REALISEE*	DELAIS EN JOURS OUVRÉS	
		HT	TTC				Standard 10	Express**
482502	REPLACEMENT DU DISJONCTEUR ET DU TABLEAU DE COMPTAGE	223,48	268,18	Remplacement du disjoncteur avec si nécessaire remplacement du panneau de comptage, réglage du disjoncteur, relève du compteur.				
493101	RESILIATION SANS SUPPRESSION DE RACCORDEMENT	Non facturée dans le délai standard		Avec ou sans déplacement. Si déplacement, relève du compteur, mise hors tension du site s'il n'est pas repris par un nouvel occupant			5	2
	<b>RETABLISSEMENT SUITE A COUPEURE POUR IMPAYE</b>							
502501	Pendant les heures ouvrées	INCLUS dans frais de coupure		La prestation consiste au rétablissement de l'alimentation électrique d'un point de connexion en situation de coupure pour impayé. Si l'intervention de rétablissement nécessite l'accès au panneau de comptage, la présence du client est impérative pour réaliser le rétablissement. Dans les autres cas, pour des raisons de sécurité, le demandeur s'engage à informer l'occupant qu'il est doit éteindre tous ses appareils électriques afin de permettre le rétablissement en son absence. En cas de non respect de cette consigne, SICAE-OISE décline toute responsabilité en cas de sinistre. Le rétablissement nécessitant des travaux sous tension de nuit sur un réseau aérien sera reporté sans facturation.			Demande formulée avant 15h, intervention réalisée le jour même. Demande formulée après 15h, intervention réalisée le 1er jour ouvré suivant.	
502502	Du lundi au samedi, de 06h00 à 08h00 - de 17h30 à 20h00.	50,62	60,75					
502503	Du lundi au samedi, de 00h00 à 06h00 - de 20h00 à 00h00.	101,24	121,49					
502504	Les dimanches et jours fériés de 06h00 à 20h00.	75,93	91,12					
502505	Les dimanches et jours fériés de 00h00 à 06h00 - de 20h00 à 00h00.	126,55	151,86					
53101	SEPARATION DES RESEAUX SUR RESEAU BT	179,38	215,25					
573101	TRANSMISSION DE L'HISTORIQUE DES INDEX	Non facturée		Récupération des index au cours de l'année précédant la demande et envoi des données par courriel, télécopie ou courrier.			10	
	<b>VERIFICATION METROLOGIQUE DU COMPTEUR</b>			Vérification instrumentée des données enregistrées par un compteur, en comparaison avec un appareil de mesure adéquat.			10 jours si disponibilité de l'appareil de mesure	
613101	Si les mesures montrent que le compteur n'est plus dans sa classe de tolérance constructive	Non facturée						
613102	Si le compteur est reconnu exact dans sa limite de tolérance	276,86	332,24					
	<b>VERIFICATION VISUELLE DU COMPTEUR</b>			Vérification visuelle (fonctionnement général, contrôle des paramètres) et relève.			10	
623101	Anomalie de fonctionnement qui n'est pas issue d'un acte de malveillance	Non facturée						
623102	Aucun défaut visuel constaté	30,67	36,81					
PENAL	PENALITE DE RETARD DE PAIEMENT RESIDENTIEL		8					
PENALI	PENALITE DE RETARD DE PAIEMENT PROFESSIONNEL		8					
INDEM	INDEMNITE FORFAITAIRE PROFESSIONNEL		40					
INDEMA	INDEMNITE FORFAITAIRE AGRICOLE		40					

(\*) Le montant du retour à la puissance normale est inclus dans la prestation de réduction de puissance